

Québec fait un pas dans la bonne direction mais crée une brèche dans la protection de l'environnement

Vaudreuil-Soulanges, le 3 mars 2016 – Les Citoyens au Courant se réjouissent que le gouvernement du Québec ait décidé de faire respecter la loi québécoise sur la qualité de l'environnement. Toutefois, ils craignent que si Québec ne suspend pas dès maintenant les audiences moins exigeantes du BAPE qu'il a annoncées, en lieu et place de la consultation requise du BAPE pour la construction de nouveaux oléoducs, le gouvernement va créer une brèche inédite dans les dispositifs de protection de l'environnement.

« TransCanada s'est toujours refusée à déposer un avis de projet pour Énergie Est en invoquant que son projet est de juridiction fédérale et qu'il n'a pas à se soumettre aux lois provinciales. La compagnie a réitéré sa position malgré l'injonction. Face à ce refus, qui perdure depuis deux ans, le Ministre Heurtel n'a pas tout de suite fait appel aux tribunaux pour forcer la compagnie à respecter la loi. Il a plutôt opté pour la mise en place d'audiences moins contraignantes du BAPE qui ne requièrent pas la soumission d'une étude d'impact environnementale de la part de la compagnie. S'il veut être cohérent avec sa démarche d'injonction, qui vise à forcer TransCanada à soumettre un avis de projet et ainsi déclencher les directives légales exigeant la réalisation d'une étude d'impact, le Ministre doit aussi annuler les audiences de remplacement qu'il a initiées. S'il ne les annule pas, il crée un dangereux précédent qui pourrait inciter les promoteurs à ne pas déposer d'avis de projet pour amener Québec à faire des compromis » explique Christian Foisy, membre des Citoyens au Courant.

Lors de l'annonce de l'injonction, le Ministre Heurtel a toutefois indiqué qu'il n'annulerait pas les audiences du BAPE prévues pour le 7 mars. Celles-ci doivent servir à développer la position du gouvernement sur le projet Énergie Est en vue des audiences de l'Office nationale de l'énergie qui auront lieu en cours d'année. Devant la brèche créée par l'incohérence du gouvernement, [le Centre québécois du droit de l'environnement \(CQDE\) a déposé une injonction le 1er mars](#) afin d'annuler les audiences du BAPE sur le projet d'oléoduc Énergie Est. [Les Citoyens au Courant appuient cette initiative du CQDE et ont joint leur voix à celles de nombreux groupes citoyens et environnementaux pour demander au Ministre Heurtel d'annuler le mandat actuel du BAPE.](#)

Par ailleurs, les Citoyens au Courant tiennent à souligner que l'injonction déposée le 1er mars par le gouvernement du Québec fait suite à une injonction presque identique déposée par le CQDE le 18 février dernier au nom de groupes environnementaux et citoyens. En déposant sa propre injonction, le gouvernement du Québec semble se raviser dans un dossier où il a déjà été rappelé à l'ordre par la Cour supérieure du Québec. Pour rappel, Québec avait omis d'obtenir les avis scientifiques nécessaires avant d'autoriser des travaux de forage pour la construction d'un port en eau profonde à Cacouna, projet de port ensuite abandonné par TransCanada. L'arrêt des travaux avait été ordonné suite à une injonction obtenue par des citoyens et des groupes environnementaux, encore une fois pilotée par le CQDE.

- 30 -

SOURCE : Les Citoyens au Courant

Pour information :

Christian Foisy, Les Citoyens au Courant, 514-577-2644